

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D209

Séance du 14 décembre 2010 - Convocation du 8 décembre 2010  
Compte rendu affiché le 22 décembre 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

**Absents représentés**

Mme LEBAHAR par Mme CHIGNARD, Mme GOYON par Mme GLATARD, M. RACHAS par M. CLARET, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par Mme BARTHOD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	28

**Objet : Création d'un Pass Culture**

La ville de Neuville, dans le cadre de ses actions pour le développement de l'accès à la vie culturelle, propose un nouveau dispositif appelé "Pass Culture".

Ce "Pass Culture" permet de bénéficier de réductions sur un achat groupé de 3 ou 5 événements culturels sur la Commune. Ces événements sont fixés dans une liste annuelle élaborée en Commission Culture parmi laquelle sont choisis les trois ou cinq spectacles.

Le "Pass Culture" est ouvert aux Neuvilleois et non Neuvilleois. Il a été élaboré en partenariat avec les associations culturelles neuvilleoises qui ont accepté de s'impliquer dans ce nouveau dispositif par une prise en charge financière des réductions consenties.

Pour l'organisation administrative, il convient enfin de créer une régie communale de recettes chargée de la gestion du "Pass Culture".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis de la Commission Culture,
- **APPROUVE le dispositif "Pass Culture" et le partenariat entre la Commune et les associations impliquées dans ce dispositif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à créer une régie de recettes afin d'assurer le fonctionnement du dispositif,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 14 décembre 2010  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 17/12/2010
- Publication ou affichage le 17/12/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 17 décembre 2010  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.